

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	15

Séance du 08 avril 2021

Date de convocation

01/04/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit avril à 18 h 00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Présidente.

Présents : Mme Nadège NAZE, Mme Joan RICHARDSON, M. Eric PEANNE, Mme Christine RINALDI, Mme Audrey LOPEZ, , Mme VELFERT Bernadette, Mme Annick DIMANCHE, Mme DER AGOBIAN Flore, , M. ETIENNE Thierry, M. LUCAS Pierre, Mme LETIN Carole, Mme Lydia HOUILLIER, M. Fabrice LOISEAU

Absents excusés : Mme LEONARD Carole, Mme Marie-Claude FERRET (pouvoir à Mme VELVERT), Mme MOURGUES Josselyne, M. Claude GREMILLET (pouvoir à Mme DIMANCHE)

Objet de la délibération

N° 2021-04-13

Affectation des résultats 2020

Délibération rendue exécutoire
par publication le : 27/04/21

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

16 AVR. 2021

ARRIVÉE

DELIBERATION N° 2021-04-13 : Affectation des résultats 2020

Conformément à l'instruction comptable M14, l'affectation en ressources d'investissement et plus précisément en réserves des résultats excédentaires dégagés par la section de fonctionnement n'intervient qu'au cours de l'exercice suivant après l'arrêté des écritures du compte administratif.

Madame Nadège NAZE, Présidente du Conseil d'Administration de Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Villeneuve sur Yonne :

1° Expose aux membres du Conseil que le compte administratif de l'exercice 2020 adopté ce jour présente :

un résultat de fonctionnement excédentaire de :	9 363,90 €
un résultat d'investissement excédentaire de :	48 157,64 €
un solde de restes à réaliser de :	- €

2° rappelle que la décision d'affectation porte sur le résultat de clôture de la section de fonctionnement, s'élevant à 9 363,90 € et qu'il doit être affecté prioritairement de la façon suivante :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- A la couverture du besoin de financement des restes à réaliser,
- Pour le solde, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement.

3° Propose d'affecter au budget 2021 les résultats du budget à la clôture de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Affectation définitive du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement à affecter	9 363,90 €
Affectation au 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	- €
Affectation au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté	9 363,90 €

Vu le compte administratif 2020,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, le Conseil d'Administration décide :

- D'approuver l'affectation des résultats 2020 telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente empêchée,

Le Vice-Président
Fabrice LOISEAU

